

OLC3

Observation du Langage et du Comportement chez l'enfant de 3 ans

Guide de l'enseignant

Qu'est-ce que l'OLC3 ?

L'Observation du Langage et du Comportement chez l'enfant de 3 ans, c'est une observation de 32 items sur le langage et 18 sur le comportement.

A propos des 50 items :

- Ils ont été déterminés en collaboration avec des experts (personnels de la PMI, professeurs de l'UFR d'Orthophonie, personnels du Centre Référent des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA).
- Ils sont complémentaires et rendent l'OLC3 prédictive avec validation scientifique.

Qui utilise l'OLC3 ?

- **Les enseignants de PS :**

- Les observations sont un appui objectif pour les échanges avec les parents. Ce partenariat est FONDAMENTAL.
- L'OLC3 est également un support pour la mise en place de la différenciation.

- **L'équipe de circonscription et les partenaires :**

- Lors des commissions OLC3, l'OLC3 est le support de croisement des regards pour déterminer les actions à préconiser pour les parents et les enseignants.
- L'OLC3 est utilisée également par les pôles ressources des circonscriptions.
- L'OLC3 est utilisée par la PMI dans les consultations. Les personnels de PMI croisent les items non atteints, ont une lecture médicale et voient les signes qui alertent. Plus la PMI intervient tôt, mieux c'est pour l'enfant.
- Les enfants repérés restent des élèves pour lesquels les équipes de circonscription et la PMI ont une vigilance particulière.

- **Les directeurs, les enseignants de MS, GS et de CP dans le cadre de la liaison GS/CP**

- La grille d'observation reste dans le carnet de suivi des apprentissages de chaque élève tout au long de son parcours, les directeurs, les enseignants de MS et de GS connaissent ainsi l'ensemble des élèves. Ils peuvent anticiper la mise en place d'une différenciation.

PAS A PAS enseignant

Observation du langage et du comportement à 3 ans (OLC3)

Septembre
Octobre

1- INFORMATION DES PARENTS

Information des parents en début d'année (courrier IEN et information à la réunion de rentrée) et signature de la demande d'autorisation de transmission des documents à la PMI. Annexes 1 et 2 et Document A [sur le site PRIM27](#).

de Novembre à Janvier
et de Février à Mai

2 - OBSERVATIONS DE L'ENFANT : RENSEIGNEMENT DE LA GRILLE D'OBSERVATION DE TOUS LES ELEVES

- L'enseignant de la classe renseigne la grille d'observation (Annexe 3 version numérique imprimable) en s'appuyant sur ce guide enseignant et sur le Document D « Foire aux questions » [sur le site PRIM27](#).
- De **novembre à janvier** pour les enfants nés au cours du premier semestre.
- De **février à mai** pour les enfants nés au cours du second semestre.
- Il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'une observation menée sur une période définie en fonction de l'âge de l'enfant.
- **NB : Les documents sont à conserver, afin qu'ils soient accessibles aux enseignant-es de MS et de l'école.**

L'ENFANT EST REPÉRÉ

- Si **une réponse** est cochée pour les items de 1 à 4,
- Si **plus de 10 items** de 05 à 32 sont échoués (+ de 10 "non")
- Si **plus de 7 items** de 33 à 50 sont échoués (+ de 7 "non")

L'ENFANT N'EST PAS REPÉRÉ

- Information des résultats aux parents
- Conservation du questionnaire dans le carnet de suivi des apprentissages

dès que l'enfant est repéré

3 - RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE D'EXPLOITATION AU FORMAT NUMERIQUE Annexe 4

- L'enseignant-e **rencontre et informe les parents** des résultats. Lors de cette rencontre **il complète le formulaire d'exploitation** (Annexe 4).
- L'enseignant-e **envoie au référent de PMI, au psychologue de secteur et au conseiller pédagogique** au format numérique la grille d'observation OLC3 (Annexe 3) et le formulaire d'exploitation **complet** (Annexe 4).

toute l'année

4 - ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES

- **Dès le repérage et toute l'année**, l'enseignant met en place des éléments de différenciation, adapte ses gestes professionnels aux besoins spécifiques de l'enfant dans le cadre de la classe. cf Documents B et [article](#) sur le site PRIM27.
- La situation des élèves est abordée en conseils de maîtres et de cycle.

en Janvier et en Juin

5 - COMMISSIONS PARTENARIALES DE CIRCONSCRIPTION

- Chaque année, dans chaque circonscription, se tiendront **2 commissions** - en janvier et en juin - qui étudieront le cas des enfants jugés prioritaires pour acter ou envisager les adaptations pédagogiques et / ou rééducatives. La commission est composée de **représentants de la circonscription, membres du RASED** (Psychologue, Maître spécialisé), **de l'enseignante ressource « troubles spécifiques du langage et des apprentissages »** (TSLA), **médecin et/ ou de l'infirmière de PMI**, d'une directrice ou d'un directeur d'école maternelle.
- Si besoin, un représentant du CAMSP, du CRAN, du CMP, CCAS ou de tout autre partenaire pouvant apporter un éclairage ou une aide, peut être invité. La commission peut se tenir collégalement pour un croisement des regards ou par secteur de psychologue scolaire (antenne).

après la commission

6 - RÉCEPTION DE L'AVIS DE LA COMMISSION

- A l'issue de la commission, le conseiller pédagogique transmettra à l'école les conclusions émises par la commission et réalise la synthèse des élèves repérés (langage et comportement) de sa circonscription pour la transmettre à la mission pré-élémentaire départementale (dsden27-ien-pre-elementaire@ac-normandie.fr).
- L'enseignant communique aux parents les conseils donnés par la commission en remettant si besoin des documents. Il poursuit la remédiation et met en place en classe les conseils donnés.

7 - SUIVI DES ELEVES EN MS, GS et en liaison GS-CP

- Lors des conseils de maîtres de cycles, sous le pilotage du directeur, informer les collègues de MS, GS de l'avis de la commission et de ce qui a été mis en place.
- Croiser les regards avec le RASED.
- Poursuivre le suivi renforcé si besoin tout au long de l'année de MS et en GS, effectuer la liaison du parcours de l'élève avec les collègues de CP.

ANNEXES : documents à [télécharger sur Prim 27](#)

Avant l'observation en début d'année	- Annexe 1 : courrier d'information aux familles - Annexe 2 : demande d'autorisation parentale aux familles pour la transmission à la PMI.
Pendant l'observation Selon le mois de naissance de chaque enfant	- Annexe 3 : grille d'observation OLC3, à renvoyer au format pdf
Après l'observation, avec les parents et pour la commission	- Annexe 4 : formulaire d'exploitation de l'observation, à renvoyer au format pdf

 Si un élève est repéré et que son dossier est présenté en commission, il est impératif de transmettre les annexes 3 et 4 en pdf pour faciliter le traitement des informations.

RESSOURCES à [télécharger sur Prim 27](#)

Avant l'observation en début d'année	- Document A : Liste et contacts des référents PMI
Pendant l'observation Des outils pour vous aider dans l'observation	Aides à l'observation : - Document B : guide d'observation : explicitation des items et des exemples d'observation - Document C : tableau à double entrée reprenant les items de la grille d'observation - Document D : foire aux questions
Après l'observation, Au sein de votre classe	Pistes concrètes de remédiation et différenciation à lire sur l'article https://prim27.ac-normandie.fr/olc3-elements-de-remediation 